

**ALERTE**

**34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOOSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)**

Paris, le 28 juin 2023

## Communiqué de presse

### **Les associations de solidarité se mobilisent pour une planification écologique juste**

**En amont du Conseil de planification écologique qui se tiendra le 5 juillet sous la présidence d'Emmanuel Macron, les associations de solidarité, membres du Collectif ALERTE, se mobilisent pour faire de la planification écologique un levier d'inclusion sociale.**

La transition écologique va avoir un fort impact social. Aussi, il est impératif aujourd'hui de transformer profondément nos modes d'aménagement du territoire, de production et de consommation. La planification écologique qui va se mettre en place doit être l'occasion de veiller à ce que ces changements soient justes et solidaires.

De multiples exemples montrent que les personnes en situation de précarité vivent dans des environnements plus dégradés que d'autres : périphérie des villes, proximité de décharges, de stations d'épuration, transports en commun inadaptés, manque d'espaces de nature, logements dégradés et mal isolés, eaux pluviales mal gérées, loyers et factures énergétiques élevés... Ce sont elles qui paient le plus lourd tribut et qui ont peu de moyens pour s'en protéger ou s'en éloigner. Les surexpositions subies ajoutent à la précarité des pathologies graves.

#### **Les ménages modestes subissent aujourd'hui une double peine.**

Non seulement les personnes en situation de pauvreté sont celles qui polluent le moins, mais ce sont celles qui participent le plus aux politiques de préservation de l'environnement, ne serait-ce que par leur contribution financière (fiscalité écologique : 3,7 % du revenu du 1<sup>er</sup> décile de revenus pour 0,9 % pour le dernier décile). Les plus pauvres sont généralement exclus des réflexions sur la prise en compte de l'environnement et les préjugés sont nombreux ; alors qu'au quotidien, ils doivent faire preuve d'adaptation à des contextes difficiles et sont de façon subie inventeurs de gestes écologiques.

Les analyses que nous avons pu mener au sein du Collectif se basent sur des mesures de planification écologique déjà annoncées ou en cours. Cependant, l'ampleur des transitions à venir reste incertaine, et aura probablement des conséquences sociales plus importantes que celles que nous avons considérées actuellement.

**Il est donc impératif de penser la planification écologique comme un levier de l'inclusion sociale et de respect du droit à un environnement sain. Les associations de solidarité que nous sommes sont POUR une planification écologique SOLIDAIRE mais aussi GLOBALE et AMBITIEUSE.**

#### **3 principes d'une transition juste et solidaire :**

1. Partir des plus précaires, de leurs besoins et de leurs savoirs faire en matière de sobriété.
2. Renforcer la capacité d'agir. La participation des plus précaires aux décisions est essentielle à l'échelle des bassins de vie.
3. Intégrer la notion d'équité dans la planification écologique, plutôt que l'égalité, dans des mesures qui touchent indistinctement les personnes.

**La planification écologique, ce n'est pas seulement inciter aux changements de comportements. C'est aussi réinterroger l'aménagement de notre territoire, notre mode de production... et donc anticiper leurs conséquences sur notre modèle social.**

**Nos 10 premières propositions, qui devraient être mises en place très rapidement :**

- 1) Inclure des personnes concernées dans les instances de dialogue environnemental, notamment le Conseil national de la transition écologique (CNTE).
- 2) Evaluer a priori l'impact de toute réforme sur les 10 % de revenus les plus bas, afin de ne pas accentuer les inégalités par la transition écologique indispensable.
- 3) Systématiser la gratuité des transports en commun pour les personnes au chômage, et pour les personnes les plus précaires et élargir les tarifs sociaux et les versements employeurs sur l'autopartage, le covoiturage, les locations de vélo, etc.
- 4) Développer des politiques territoriales d'accès de tous à une alimentation durable.
- 5) Tripler le chèque énergie et instaurer une tarification progressive de l'énergie pour mieux cibler les aides sur les personnes en précarité énergétique.
- 6) Eradiquer en 10 ans les passoires énergétiques des ménages les plus modestes, avec un accompagnement gratuit et un reste à charge zéro pour les propriétaires occupants les plus modestes.
- 7) Mettre en place des planifications territoriales de la transition écologique sur l'emploi, regroupant tous les acteurs concernés par les créations, suppressions et reconversions des emplois, à l'échelle de bassin d'emplois.
- 8) Soutenir la création de 200 000 emplois verts, notamment par les territoires zéro chômeur de longue durée.
- 9) Former les travailleurs sociaux à l'accompagnement des ménages modestes sur les différents leviers de la transition écologique.
- 10) Etablir la fiscalité environnementale progressive et répartir les fruits de manière juste et solidaire.

**Contacts presse :**

**Uniopss/ALERTE :** Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)

**Uniopss/ALERTE :** Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – [cpenot@uniopss.asso.fr](mailto:cpenot@uniopss.asso.fr)